FICHE B

Ré-implantation d'une haie à plat entre deux parcelles érosives

Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique)
Localisation : Pénestin, Morbihan(56), Région Pays de la Loire
Territoire : SAGE Vilaine
Année : 2020
IAE restaurée(s)/créée(s) : ré-implantation d'une haie interparcellaire à plat
Enjeux : Érosion, biodiversité, bien être animal et paysage

Contexte

La communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique) a souhaité engager **un programme de plantation de haies bocagères sur le territoire, afin de lutter contre les pollutions diffuses et ainsi améliorer la qualité de l'eau**. Le renforcement de la trame verte et bleue est également un des objectifs affichés du programme.
Ce programme, élaboré suite à un diagnostic sur l'état du bocage réalisé par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, s'insère dans une démarche globale sur le territoire engagée de longue date.
En effet, il s'inscrit dans les documents de gestion ou planification existants : SCOT, SAGE (Vilaine et Estuaire), Charte du Parc Naturel de Brière, etc.
Il permet aussi d'articuler des travaux menés depuis plusieurs années, ou en cours, sur le territoire de Cap Atlantique (Projet de territoire pour l'Eau et les Milieux Aquatiques par exemple).
Le programme de plantation sur des exploitations du territoire, **accompagné techniquement par la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire**, a été initié sur la campagne 2020-2021.

Choix de l'IAE

L'exploitation retenue dans cet exemple est orientée vers la production de lait en agriculture biologique, sur **un secteur particulièrement sensible aux problématiques de ruissellement.** De nombreuses parcelles peuvent faire l'objet de plantation de haies bocagères.

Le **projet** présenté est **situé entre deux parcelles** entrant dans une rotation prairie/cultures, en pente et sur limon battant avec toutefois un travail du sol perpendiculaire à la pente. Une ancienne haie existante, séparant les deux parcelles, s'était peu à peu dégradée jusqu'à ne plus exister aujourd'hui qu'à l'état résiduel.
Ainsi 150 mètres de haie bocagère sur talus ont été plantés entre ces deux parcelles durant l'hiver 2020-2021.
Les essences choisies sont le charme, l'alisier, le merisier, le fusain, la viorne, le néflier et le chêne sessile.

Photo 1 : Haie interparcellaire venant d'être plantée à plat.

Caractéristiques techniques

L'ancien talus séparant les deux champs a été retravaillé par **une entreprise de travaux agricoles locale**.
La plantation, la mise en place des protections gibiers et du paillage bois déchiqueté ont été réalisé par **une association d'insertion locale.**

Coût et aides

Pour les agriculteurs, il s'agit d'une opération « clé en main », l'ensemble des coûts d'accompagnement technique, de préparation du sol, d'achat des fournitures et de mise en place de la plantation étant supportés par la collectivité.
Pour sa part, Cap Atlantique a sollicité des fonds émanant de l'Agence de l'Eau Loire–Bretagne ainsi que de la Région Pays de la Loire.
Le coût moyen de cette opération « clé en main » est de l'ordre de 12 à 14 €/ml.

Démarches administrative et réglementaires

L'**accord écrit des propriétaires des terrains** (réglementation sur les baux ruraux) est un préalable indispensable à la réalisation des chantiers.
Par ailleurs, les **exploitants concernés** par le programme de plantation s'engagent à préserver la haie sur plusieurs années.
Cet engagement se traduit par la signature d'une convention entre l'exploitant et CAP Atlantique. La convention engage l'exploitant à maintenir et à entretenir la haie.

Suivi

L'entretien des abords des haies ainsi que la taille de recépage seront également pris en charge par la collectivité. Cap Atlantique a décidé d'assurer l'entretien des haies plantées la première année pour que les crédits publics investis à la plantation garantissent une pérennité des haies dans le temps.
L'entretien de la première année comprend l'entretien des abords (broyage mécanique) et la taille de recépage. Cet entretien fait partie de la prestation proposée aux agriculteurs par CAP Atlantique (conseil et montage technique du dossier, mise en place et entretien clé en main).

Retours du maître d'ouvrage et/ou du bénéficiaire

Le bénéficiaire, les exploitants agricoles :
Bien que conscient des enjeux du bocage sur la qualité de l'eau, les freins avancés par les agriculteurs étaient des contraintes liées au temps nécessaire à la mise en place des projets mais aussi au temps d'entretien des haies les premières années.
Les agriculteurs sont satisfaits de ce programme. L'accompagnement proposé, avec l'intervention d'entreprises locales pour la préparation du terrain, la plantation et l'entretien juvénile sont très favorablement perçus.
Ces expériences sont positives puisque de nombreux agriculteurs se sont déclarés intéressés par ce programme pour les années à venir.
Le maître d'ouvrage, Cap Atlantique :
Ce programme a rencontré un vif succès sur le territoire et va donc permettre de répondre aux enjeux sur la qualité de l'eau.

Contacts

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire :
Véronique BLONDY - Conseillère Agroforestière
06 45 70 48 42
veronique.blondy@pl.chambagri.fr

CAP Atlantique - Direction de l'Environnement des Économies Primaires :
Benoît SALPIN - Technicien Marais Salants - Bocage
02 28 54 16 01 - 06 25 45 95 25

Pour aller plus loin

Fiche n°2 – La haie